



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Logement social

Question écrite n° 2159

### Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre du logement sur le déficit de la région Midi-Pyrénées en logements locatifs sociaux. Il lui fait remarquer que le rapport entre le parc locatif social au 1er janvier 1990 de la région Midi-Pyrénées et le parc locatif social national est de 0,023, ce qui est bien inférieur à 0,043 part de la région dans la population française métropolitaine. Pour les prêts locatifs aides et les prêts améliorations, ce même ratio s'améliore certes de 0,025 en 1990 à 0,026 en 1991 et 0,032 en 1992, mais reste bien inférieur aux 0,043 précitées. La faiblesse de ces différents ratios démontre aisément le retard pris par Midi-Pyrénées ou le parc social reste un des plus faibles de France malgré le redressement effectué ces dernières années. Il lui demande quelles dispositions il envisage pour ramener le parc locatif de Midi-Pyrénées au niveau de la moyenne nationale.

### Texte de la réponse

Dans le cadre du plan de relance en faveur du logement, le Gouvernement a décidé, le 10 mai 1993, de nouvelles mesures destinées à relancer la construction. A l'occasion du collectif budgétaire, 11 000 prêts locatifs aides (PLA) supplémentaires ont été débloqués. Ils se répartissent de la façon suivante : 6 000 PLA de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), 2 000 PLA du Crédit foncier de France (CFF) et 3 000 PLA d'insertion. A ce titre, la région Midi-Pyrénées a reçu plusieurs compléments. Sa dotation fongible PLA-CDC-PALULOS (prime à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale) est augmentée de 12 MF en PLA, ce qui porte sa dotation déconcentrée à 180,3 MF pour cette année. En PLA-CFF, ce sont 12 MF (en subvention) supplémentaires que le Midi-Pyrénées va recevoir. Mis à part la région Rhône-Alpes, c'est la région Midi-Pyrénées qui a reçu le complément le plus important de PLA-CFF dans le cadre du plan de relance. Enfin, 5,4 MF supplémentaires ont été affectés à Midi-Pyrénées en PLA d'insertion. Ces enveloppes de crédits supplémentaires devraient permettre à la région Midi-Pyrénées en PLA d'insertion. Ces enveloppes de crédits supplémentaires devraient permettre à la région Midi-Pyrénées de répondre à l'ensemble de ses besoins.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bonrepaux Augustin](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2159

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 1993, page 1625

**Réponse publiée le :** 9 août 1993, page 2477